

## Projet éolien de la Cerisaie

*Excellence environnementale & Energie locale*

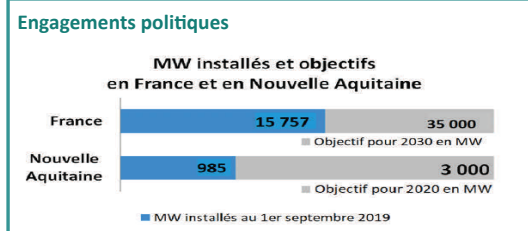
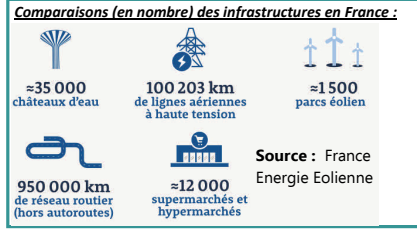
EDITO: Le parc éolien de Périgné fonctionne aujourd'hui avec succès depuis plus de deux ans, alimentant l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de plus de 8000 personnes. Le parc éolien de Celles-sur-Belle et Saint-Romans-lès-Melle a pour sa part été mis en service depuis plus de 8 ans. Les communes de ce territoire prennent ainsi pleinement part à la transition énergétique depuis plusieurs années.

Afin de faire face au défi du changement climatique, la France souhaite poursuivre le développement de l'éolien terrestre avec pour objectif de porter sa puissance à 24,6 GW en 2023 dans sa Programmation Pluriannuelle de l'Energie de 2019-2023. Dans ce contexte, il est aujourd'hui privilégié de densifier les parcs éoliens existants afin d'optimiser les zones favorables, de moins en moins nombreuses.

Le secteur se situant entre la ferme éolienne de Périgné et le parc éolien de Celles-sur-Belle et Saint-Romans-lès-Melle se prête particulièrement à cette optimisation. Des premières études ont ainsi été lancées afin d'évaluer le potentiel d'un projet de densification.

L  
E  
N  
E  
R  
G  
I  
E  
E  
O  
L  
I  
E  
N  
N  
E

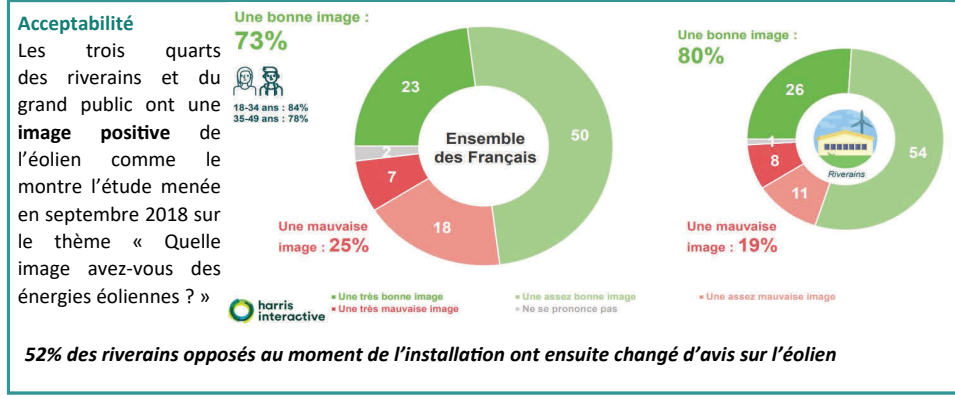
**Bilan Carbone**  
L'énergie éolienne contribue à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, car son processus de production électrique ne génère ni déchet ni gaz à effet de serre.  
Selon le mode de calcul utilisé, **il faut entre 2, 4 et 8 mois d'exploitation pour compenser les émissions de CO<sub>2</sub> engendrées sur l'ensemble du processus de fabrication de l'éolienne**. Les 20 ans d'exploitation suivants conduisent donc à un bilan carbone positif permettant de compenser d'autres émissions de CO<sub>2</sub>.



**L'éolien et l'immobilier**  
L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objectifs d'un bien (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage...). Différentes études immobilières menées ces dernières années montrent que les évolutions constatées sur le prix de l'immobilier à l'échelle locale sont avant tout influencées par les tendances nationales ainsi que par l'attractivité de la commune (présences de services, terrains attractifs...). Par exemple, sur la commune de Saint Fraigne (16), toutes les maisons du village du Breuil Seguin sont désormais habitées alors qu'elles ne l'étaient pas avant la construction des 6 éoliennes. **Ce village témoigne que cette énergie de proximité ne nuit ni à la location, ni à la vente des maisons, bien au contraire !**

- \* En France, l'objectif est d'installer 35 000 MW d'éolienne terrestre d'ici 2030. Au 1er septembre 2019, seuls 15 757 MW ont été installés.
- \* En région Nouvelle-Aquitaine l'objectif est d'atteindre 3000 MW d'ici 2020. Au 1er septembre 2019, seuls 985 MW ont été installés.

**Site web :**  
Retrouvez toutes les informations du projet sur le site:  
<http://parc-eolien-perigné-cerisaie.fr>



**Présentation de la société**  
Volkswind France développe, construit, exploite et réalise la maintenance de parcs éoliens.  
Les parcs développés par Volkswind alimentent l'équivalent des besoins électriques de la population d'une ville comme Nantes.  
Volkswind est n°1 français du 3ème appel d'offre concernant la vente d'électricité d'origine éolienne en France.

- L'énergie éolienne**
- \* L'énergie éolienne est totalement propre, réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car 100% de la surface redeviendra cultivable.
  - \* Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire (seulement 0,063 €/kWh produit, c'est moitié moins cher que les centrales EPR).
  - \* L'énergie éolienne a couvert 6,3% de la consommation électrique nationale entre juin 2018 et juin 2019. (source: RTE - Panorama de l'électricité renouvelable au 30 juin 2019)

**INVITATION aux expositions en mairie de Périgné, Pour une information sur le projet éolien :**

Le mercredi 20 Novembre de 10h à 13h,  
Le mercredi 04 Décembre de 16h30 à 19h

**Venez vous informer et échanger**

## Donnez votre avis

Vos questions et vos remarques sont importantes.

Vous pouvez nous les transmettre par courrier ou nous envoyer un email aux adresses reprises en page 4.

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Tél, mail : .....

Vos remarques et/ou questions: .....



Imprimé sur papier recyclé

# Présentation du projet

## La Zone d'étude

- ◆ Optimisation de la zone avec une densification entre les parcs éoliens de Périgné et de Saint-Romans-lès-Melle.
- ◆ Se situe en Zone Favorable du Schéma Régional Eolien de 2012, en zone de grandes cultures.
- ◆ Permet un éloignement maximal des habitations : à plus de 700 m (réglementation minimale de 500 m).
- ◆ Est éloignée des zones de protection environnementales Natura 2000 et ZNIEFF.
- ◆ Potentiel de 9 éoliennes de puissance unitaire de 4,2 Mégawatts (MW), soit une puissance totale de 37,8 MW.
- ◆ Exemple : Pour un projet de 9 éoliennes de 4,2 MW chacune, c'est :

**21 050**

Foyers alimentés (selon la consommation annuelle moyenne—CRE 2018) sans émission polluante

**366**

Emplois créés en Equivalent Temps Plein (ETP) à l'échelle nationale, dont 111 en Deux-Sèvres l'année de la construction. Puis environ 6 emplois ETP sur le département chaque année d'exploitation (Source : outil TETE)



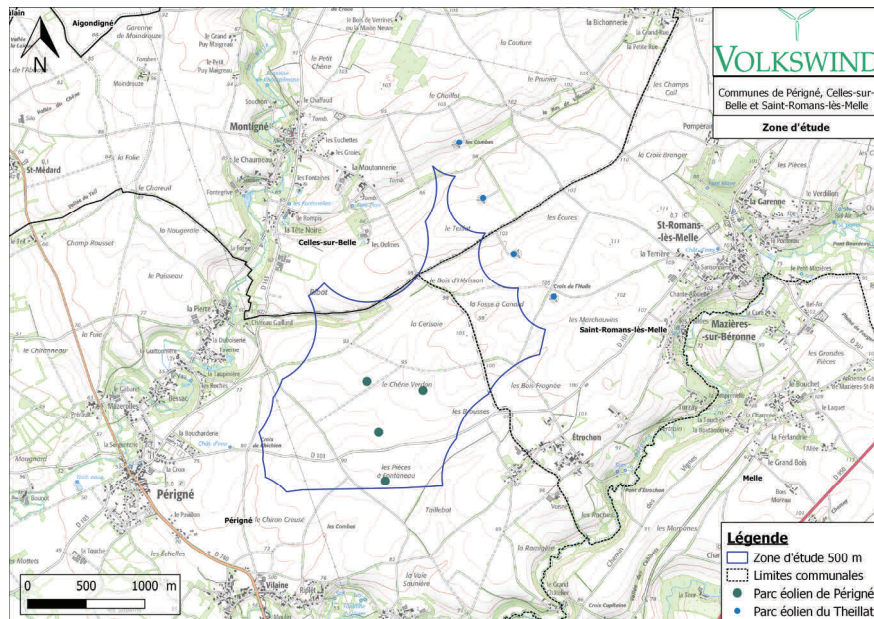
**30 000**

Tonnes de CO2 évitées chaque année (300g/KWh), soit l'équivalent des émissions annuelles moyennes de 20 000 voitures neuves (source INSEE)

**7 400 000 €**

Pour les entreprises locales (travaux, BTP, réseaux, hôtellerie, restauration, ...) **567 000 € / an** De retombées fiscales par an estimées pour les collectivités locales

Les différentes études menées permettront de développer une optimisation du parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.



# Les études

## Etudes environnementales (NCA Environnement)

Suite à la construction du parc de Périgné, des suivis environnementaux ont été réalisés afin d'évaluer l'incidence du parc sur l'avifaune et les chauves-souris. La présence des éoliennes ne semble pas déranger la fréquentation des habitats par les chauves-souris ni l'avifaune nicheuse.

Plusieurs espèces s'alimentent aux abords des éoliennes confirmant l'absence d'effarouchement et de dérangement. En comparaison avec les données d'autres parcs éoliens ayant fait l'objet de suivi, la mortalité brute constatée sur Périgné se trouve parmi les moins importantes. Il apparaît que l'implantation du parc a relativement peu d'influence sur les populations locales d'oiseaux et de chauves-souris.

Des inventaires supplémentaires ont été menés par des écologues sur l'ensemble de la zone d'étude et ont permis de recenser à nouveau toutes les espèces d'oiseaux et de chauves-souris et d'analyser les zones enjeux pour le projet de densification.

La zone présente des **sensibilités environnementales compatibles avec une densification du parc éolien.**

## Etudes acoustiques

Des acousticiens ont effectués des relevés sur site afin vérifier que les éoliennes construites à Périgné respectent bien la réglementation. Les mesures au droit des habitations riveraines indiquent que le **parc éolien de Périgné est conforme** en période de jour et en période de nuit, pour l'ensemble des points de mesures pour toutes les vitesses et directions de vent présentes lors des mesures.

Pour le projet de densification, il sera procédé de même, avec une modélisation de la diffusion acoustique depuis chaque éolienne puis une vérification de niveau sonore perçu au niveau des habitations après la construction.

Source : France Energie Eolienne

L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé.



Le son produit par les éoliennes mis hors de cause.



Des infrasons sans risques.



« Aucune maladie ni infirmité ne semblent être imputée au fonctionnement des éoliennes. »

Source : Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017

Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont « très en deçà de celles de la vie courante ». En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques.

Source : Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017

« Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons) » Source : ANSES, 14 février 2017

## Etudes paysagères (Agence COUASONN)

Plusieurs scénarios seront comparés grâce à la réalisation de photomontages afin de s'assurer que les nouvelles éoliennes s'inscrivent dans la cohérence paysagère des parcs existants et que l'emprise visuelle soit la plus faible possible.

# Les étapes du projet

